



# ACTU FUSION

MARS 2015 – LA LETTRE D'INFO DE LA CGT

***ça va mieux en le disant...***

## **PAS DE TEMPS A PERDRE !**

La Loi du 16 janvier 2015 a décidé de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des Conseils régionaux de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon pour former une nouvelle collectivité locale.

La CGT a dit son opposition à cette réforme animée par le dogme de la diminution de la dépense publique et menée sans consultation, ni des Collectivités territoriales ni des citoyens.

**L'heure est pour nous de préparer son application en veillant à la préservation du haut niveau de service public que nous devons à nos concitoyens.**

La CGT a été le seul syndicat à placer la fusion des Régions au premier rang de ses préoccupations : **dans 10 mois, nos postes ou, pour certains, nos emplois, sont en jeu !**

**La CGT a demandé la mise en place rapide d'un dialogue social.** La seule réponse, aux niveaux politique et administratif, est de jouer la montre...

**Il est urgent de nous mobiliser** pour obtenir des réponses aux questions sur notre avenir.

## **Votre syndicat CGT vous informe (lui) !**

Puisque aucune information officielle écrite ne circule auprès des agents, votre syndicat CGT fera un point régulier sur l'avancement de la fusion.

Retrouvez ces infos et bien d'autres sur notre site internet :

[www.cgt-region-mip.com](http://www.cgt-region-mip.com)

### ***Où en est la réforme ?***

Fin de la première lecture à l'Assemblée p 2

Les préfetures régionales désignées cet été p 2

### ***Que font - ils ?!***

Une gouvernance de préfiguration p 3

3 priorités et ...rien pour les personnels ! p 4

### ***Nos démarches***

p 4

La CGT écrit au président Malvy

Rencontre avec le DGS

La CGT écrit aux présidents des groupes politiques

### ***L'analyse de la CGT***

Il faut étendre les garanties à tous les personnels p 2

## ACTUALITES LEGISLATIVES

Les députés ont adopté, en première lecture, ce 10 mars le dernier volet de la réforme territoriale.

- Ils ont **supprimé la clause de compétence générale** des départements et des régions même si la Loi prévoit son lot d'exceptions pour les régions : logement, habitat, politique de la ville, éducation et égalité des territoires.
- En l'état, la Loi NOTRe **transfère aux Régions** :
  - les transports interurbains
  - les transports scolaires
- Vote dans la loi des **mesures conservatoires pour les emplois fonctionnels** (DGS /DGA - amendement 1398 – art 35).

D'après *La Gazette des Communes* (10 mars 2015), « la disposition qui mettait fin automatiquement aux emplois fonctionnels à la date de la création des nouvelles régions est supprimée.

« Afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services », le directeur général des services où est située la capitale régionale est maintenu dans ses fonctions, les DGS des autres régions devenant ses adjoints. Tous, y compris leurs DGA, sont maintenus en fonction jusqu'à une délibération de la nouvelle assemblée, qui peut avoir lieu soit le jour même où elle exerce pour la première fois le pouvoir délibérant, soit dans un délai maximum de six mois.

Le droit sur la fin des emplois fonctionnels s'applique : à l'expiration de ce délai de six mois, les DG bénéficient de dispositions particulières visant à maintenir leur rémunération. »

- **Les nouvelles « préfectures régionales » seront désignées cet été 2015 par décret.** Les capitales régionales seront désignées au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## L'analyse de la CGT

Les transferts de compétence seront minimes ! Depuis des années, les Présidents de Région affirmaient que la taille des Régions était suffisante mais que leurs compétences devaient être renforcées. Résultat : **on crée des méga-Régions sans identité culturelle et les compétences sont peu modifiées. Tout cela pour cela !**

\*\*\*

Les Hauts-Fonctionnaires ont réussi à introduire des mesures conservatoires dans la Loi ! Nous sommes au minimum « amusés » de voir qu'ils sont tellement sûrs que les agents ne sont pas menacés qu'ils préfèrent faire inscrire dans la Loi des garanties...pour eux !

Cela dit, la CGT est favorable à des garanties pour tous les agents. Elle exige donc **que la Loi NOTRe étende à tous les personnels les garanties obtenues par les DGS et DGA.**

Des assurances doivent également être fournies pour nos régimes indemnitaires, le temps de travail, les congés, les RTT, la protection sociale, la mobilité, etc...

# Que font-ils ?!

## LA GOUVERNANCE DE PREFIGURATION SE MET EN PLACE...

Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées et Damien Alary, Président de la Région Languedoc-Roussillon, ont présenté à l'issue de leur réunion de travail du 5 février 2015 **la gouvernance politique et administrative de préfiguration de la fusion des deux Régions à 4 niveaux** :

1. **La Conférence des Présidents** de Régions constitue l'organisme d'orientation, de décision et de suivi des projets concourants à la mise en œuvre de l'union des deux Régions. Elle fixe chaque mois le calendrier de l'animation politique externe et interne et la communication sur la démarche. Elle est composée des 2 Présidents de Région, des directeurs de cabinet et des directeurs généraux des services.
2. **Le Comité mixte de pilotage technique**, sous la responsabilité des deux Directeurs Généraux des services, avec le concours des deux Directions Générales et des Directeurs des Administrations Régionales en vue de favoriser :
  - la mutualisation des ressources
  - le rapprochement des procédures
  - la convergence des politiques publiquesIl s'est réuni le 13 février à l'Hôtel de Région Languedoc-Roussillon.
3. **La Commission mixte Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées des Vice-Présidents**, commune aux deux Régions, regroupe à parité les Présidents, les Vice-Présidents, les directions générales et les cabinets des deux régions, pour suivre les travaux relatifs à la préfiguration de la grande Région, en amont des communications et délibérations soumises aux assemblées plénières et dans la continuité des orientations définies par la Conférence des Présidents.
4. **La Conférence mixte des Présidents** est composée des groupes politiques des deux Régions. Elle aura à connaître des projets de délibérations qui pourront être prises dans le cadre de la loi du 18 /12/ 2014.

### **L'avis de la CGT**

Ce dispositif - technocratique - reprend pour l'essentiel celui adopté par l'Assemblée Plénière de Languedoc-Roussillon du 19 décembre 2014.

**Les grands absents de la gouvernance de préfiguration : les agents, leurs représentants et les citoyens ! Nous ne voulons pas être uniquement informés. Nous voulons maîtriser notre devenir professionnel et l'avenir de nos services publics.**

## L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 5 MARS ELUDE LA QUESTION SOCIALE....

A 10 mois de la fusion, le devenir des personnels n'intéresse manifestement pas nos élus !

Martin Malvy en a certes parlé dans son discours d'ouverture de l'assemblée plénière du 5 mars..... en 2 phrases :

*« Nous avons décidé - et je prendrai garde de l'oublier ! - d'informer et de consulter les collaborateurs de nos deux assemblées, à travers leurs organisations représentatives, qu'il convient de rassurer sur la pérennité de leurs emplois et sur leurs conditions de travail. Nous verrons avec Damien Alary le 10 mars si nous le ferons ensemble ou séparément. »*

Voilà. C'est tout...

## Que font-ils ?! (suite)

### 3 PRIORITES... ET TOUJOURS RIEN POUR LES PERSONNELS !

*Martin Malvy et Damien Alary ont tenu leur 2<sup>ème</sup> « Conférence des présidents » à Montpellier, le 10 mars. D'après leur communiqué, cette rencontre a permis aux Présidents « d'aller plus loin dans l'inventaire des politiques conduites par chacune de nos deux Régions. Et surtout de commencer à envisager celles qui pourraient être rapprochées avant même l'élection en décembre de la nouvelle assemblée ». Trois thématiques sont citées : la transition énergétique, la desserte en haut et très haut débit du territoire et notamment du monde rural, la politique de la Ville. Les Présidents ont aussi annoncé qu'ils entamaient la préparation du Schéma Régional de Développement Economique.*

#### **La remarque de la CGT**

Contrairement à ce qui avait été annoncé en Assemblée plénière, rien n'a été décidé quant à l'information des personnels....

## Nos démarches

*Il est évident à présent que la fusion des Régions va changer en profondeur notre environnement professionnel. Pour la CGT, il s'agit donc de n'être ni dans le déni, ni d'être dans l'attentisme. Occupons-nous de la fusion avant qu'elle ne s'occupe de nous ! La CGT souhaite mettre au cœur de la fusion des régions la question des personnels.*

#### **La CGT a interrogé le président Malvy sur la "clause de sauvegarde"**

Le syndicat CGT a écrit au Président Martin Malvy pour lui demander de bien vouloir nous indiquer **quelle forme** prendra la « clause de sauvegarde » à laquelle il a fait référence le 5 février 2015, quel sera son contenu exact et en quoi elle s'imposera à la future assemblée élue fin 2015.

Réponse : discutez-en avec le DGS ! La clause de sauvegarde n'existait pas...

**Le DGS rencontre (enfin) les organisations syndicales le 24 février 2015** pour nous présenter la gouvernance politique et administrative de préfiguration. A cette occasion, la CGT a demandé des précisions sur la clause de sauvegarde qui n'a aucune base juridique. Ce que le DGS nous a confirmé... Par ailleurs, dans ce cadre, le DGS s'est engagé à rencontrer l'ensemble des personnels (services généraux, ARL, CESER) pour présenter la gouvernance de transition. Dont acte : les réunions sont en cours.

#### **L'avis de la CGT**

Au-delà des paroles rassurantes des uns et des autres, la CGT demande une délibération des élus régionaux et des députés protégeant l'avenir des personnels.

**La CGT s'est adressée aux Présidents des groupes politiques du Conseil Régional de Midi-Pyrénées à la veille de l'Assemblée Plénière du 5 mars 2015** sur la situation des personnels dans la fusion (organisation du travail, répartition des compétences et des missions, régimes indemnitaires, prestations sociales, RTT).

A ce jour, seul un groupe politique a répondu positivement à notre proposition de rencontre. La CGT renouvelle son adresse aux autres groupes politiques.

**A venir** : Rencontre des syndicats CGT Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon